

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 38 (2008)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Vos questions

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Droits

PAR SYLVIANE WEHRLI

## Responsabilité du propriétaire en cas de dommage

J'ai un chalet à la montagne. Une personne s'en occupe sur place. En cas de dégât provoqué par la neige ou un glaçon qui tombe du toit, qui est responsable ?

**L**e problème évoqué relève de la responsabilité civile, dont la base légale se trouve dans le Code des Obligations: «Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par le défaut d'entretien. Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef» (art. 58 CO). Ainsi,

le dommage provoqué par un toit qui n'est pas déneigé peut relever du manque d'entretien et engager la responsabilité du propriétaire. Un panneau indiquant que le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident ne suffit pas à supprimer la responsabilité prévue par la loi. Les propriétaires avisés concluent une assurance

responsabilité civile pour ces cas. Il peut se produire que l'affaire soit néanmoins portée devant le juge pour déterminer le montant du dommage. Le lésé doit ouvrir un procès civil contre le propriétaire de l'immeuble. Le juge tient compte de l'entier des circonstances, dont une éventuelle faute du lésé. Le propriétaire peut, par la suite, se retourner

contre la personne à qui il avait confié la responsabilité de l'entretien, s'il l'estime responsable du dommage qu'il a dû payer. S'il y a une personne blessée gravement ou décédée, l'affaire peut avoir des conséquences pénales en fonction des délits de lésions corporelles graves par négligence ou d'homicide par négligence. L'enquête peut être dirigée contre le propriétaire et contre toute personne qui a causé le dommage, notamment celle qui était responsable de l'entretien. ■

## Consommation

PAR JEAN-ROBERT PROBST

## Comment choisir sa caméra ?

A l'heure du tout-numérique, il est difficile de choisir un appareil photo, une caméra. Alors, suivez le guide !

**I**n'est pas toujours aisé de s'y retrouver dans la jungle des appareils photo, des imprimantes, des caméscopes numériques, des lecteurs multimédias ou des enregistreurs d'images. Un petit guide présente les meilleurs appareils.

Les auteurs de ce vademecum ont sélectionné les cinq meilleurs appareils de leur catégorie, en les classant de 1 à 5. Même

les plus mal notés (jamais au-dessous de trois étoiles) sont encore de très bonne qualité. Votre choix dépendra alors de vos exigences et, naturellement de vos moyens. Ainsi, les appareils photo compacts numériques sont compris dans une fourchette allant de Fr. 249.– (Fujifilm) à Fr. 548.70 (Panasonic). Autre appareil très convoité, la caméra a également

été passée sous la loupe. Là encore, les prix varient sensiblement. La petite Canon MD 150 à Fr. 419.50 rivalise avec la Panasonic HDC-SD1 qui coûte plus du double. Quant aux enregistreurs DVD (bientôt obsolètes), leurs prix passent également du simple au double (le moins cher étant le Samsung HR755 à Fr. 394.–). Enfin, les adeptes du home cinéma, avec image projetée, auront le choix entre un Sanyo à Fr. 1449.– et un Panasonic à Fr. 4444.–. Il y en a pour tous les goûts, à tous les prix.

Mais ce guide s'avère précieux à l'heure du choix. ■

*Le Meilleur du Multimédia, Bon à savoir hors série. Tél. 021 310 01 36. E-mail: info@bonasavoir.ch*

